



Procès-verbal du Conseil Municipal du 11 avril 2022 à 18 h 30

L'An DEUX MILLE VINGT DEUX

Le 11 avril à 18 h 30

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à l'hôtel de ville, sous la présidence de **Jean-Paul ROSELEUX, Maire**.

Etaient présents :

Mesdames Martine OLIVIER, Sylvie MAUTAENT, Carole DERUY
Messieurs Lahcen MIRI et Jean-Luc LEDUC, Adjoints.

Mesdames : BRÉSON Martine, DUVAL Marie-Pierre, GABRIEL Madeleine, LAFONT Rosalie, NIVAL Anita.

Messieurs : BAUDOIN Gilles, BRODIN Marc, CARRÉ Frédéric, LEGRAND Gilbert, LEMAIRE Franck.

Formant la majorité des membres en exercice.

Pouvoirs :

- Jean-Claude CONVERSAT, pouvoir à Martine OLIVIER
- Katia REYES, pouvoir à Lahcen MIRI
- Valentin GUILLEUX, pouvoir à Carole DERUY
- Sandrine GAUDEFROY, pouvoir à Jean-Luc LEDUC
- Jean-Charles LEFEVRE, pouvoir à Jean-Paul ROSELEUX
- Corinne HERBLOT, pouvoir à Rosalie LAFONT

Madeline GABRIEL et Gilles BAUDOIN sont désignés assesseurs,
Franck LEMAIRE est élu secrétaire de séance.

En début de séance, le Maire a donné les informations suivantes :

- Les entreprises ont été retenues pour la restauration de l'église, les travaux commenceront dans les mois à venir,
- Le questionnaire Petites Villes de Demain a été distribué à tous les habitants, il est également en ligne sur le site internet de la commune, n'hésitez pas à le remplir,
- A partir du 1^{er} mai, un marché aura lieu le premier dimanche du mois, de 9 heures à 13 heures, jusqu'au mois d'octobre,
- Une chasse aux œufs est organisée pour les enfants de la commune, lundi 18 avril, matin,
- Plus largement, les animations et manifestations reprennent cette année, les informations sont disponibles sur la page Facebook de la commune et sur le site,
- Toutes nos félicitations à
 - o Ella OLIVIER, vice-championne de France de judo, membre du Judo Club Espoir du Tardenois,
 - o Amandine PELLOUX, élue reine du Muguet, Rose-Kansas TOMEZAK et Clara MIROIR, ses dauphines.

Puis, sous la présidence de Martine OLIVIER, première adjointe, le conseil municipal, à l'unanimité, a :

- Voté le compte administratif pour le budget communal 2021,

Puis, sous la présidence de Jean-Paul ROSELEUX, maire, le conseil municipal, à l'unanimité, a :

- Pris acte de la communication du rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes, suite au contrôle de la gestion communale sur la période 2015-2020,
- Approuvé le compte de gestion de Madame la Trésorière pour le budget communal 2021,
- Affecté le résultat budgétaire 2021 au budget communal 2022,
- Établi le budget primitif communal 2022,
- Voté le taux des taxes 2022,
- Attribué les subventions aux associations culturelles et sportives,
- Accordé une subvention exceptionnelle au Centre Communal d'Action Sociale,
- Décidé d'acquérir une parcelle privée,
- Reconduit l'opération de rénovation des façades,
- Approuvé le règlement du marché dominical,
- Décidé d'adhérer de nouveau au dispositif Cap Jeunes,
- Décidé de passer une convention de prestation de services pour la mise en place d'une fourrière automobile,
- Instauré une contravention pour les déchets sauvages et autres incivilités,
- Approuvé le plan de financement de la première phase des travaux de restauration de l'église Sainte-Macre,
- Mis en place une autorisation de programme, crédit de paiement pour les travaux de restauration de l'église,
- Approuvé le projet de déconstruction d'immeubles collectifs de Clésence,
- Prévu une aide financière pour la population ukrainienne,
- Refusé la réduction des effectifs du bureau de Poste,
- Attribué des médailles de la ville à des citoyens engagés dans la vie locale,
- Modifié le tableau des effectifs communaux,
- Accepté la nomination d'une conseillère municipale déléguée,
- Approuvé la répartition des indemnités des élus,
- Accepté de passer une convention avec l'USESA pour l'entretien et le renouvellement des poteaux incendie.

La séance est levée à 19 h 15.

Le Maire,

Jean-Paul ROSELEUX